

Mairie
Place Jean-Pierre RACAUD-Robert ALIBERT
81 470 Maurens-Scopont

Département du Tarn

PROCES VERBAL du 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le jeudi cinq juin à dix-neuf heures quinze, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme NARDI Sandrine, La Maire.

Présents : M. Claude REILHES, Mme Sandrine NARDI, Mme Ninoslava BOZOVIC, Mme Stéphanie GRENARD, M. Didier MIRATON, Mme ALBERTI Pascale, Mme WEISSE Nathalie, M. FERRARI Florent, REILHES Alexis, Mme Maryse TEQUI

Pouvoir : M. JAUROU Gilles donne procuration à M. REILHES Claude

Secrétaire de séance : Mme ALBERTI Pascale

O O O

Ordre du jour :

- Election des délégués pour l'élection sénatoriale,
- DM N°1 oubli d'une écriture au chap 14,
- Questions diverses.

La séance est ouverte à 19h20

2026_26 ELECTION DES DELEGUES POUR L'ELECTION SENATORIALE

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu [l'instruction n° IOMA2308397J](#) du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 18 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. REILHES Claude, Mme BOZOVIC Ninoslava, Mme GRENARD Stéphanie et M. FERRARI Florent.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué

La candidature enregistrée :

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6...

Ont obtenu :

- Mme NARDI Sandrine 11. voix

Mme NARDI Sandrine ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales.

c) Election des délégués suppléants

Candidatures enregistrées

- BOZOVIC Ninoslava, déléguée suppléante
- TEQUI Maryse, déléguée suppléante
- ALBERTI Pascale, déléguée suppléante

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6...

Ont obtenu :

- BOZOVIC Ninoslava, 11 voix
- TEQUI Maryse, 11 voix
- ALBERTI Pascale, 11 voix

ayant obtenu la majorité absolue sont proclamées élues en qualité de déléguées suppléantes pour les élections sénatoriales.

- 1^{ère} suppléante Mme BOZOVIC Ninoslava
- 2^{ème} suppléante Mme TEQUI Maryse
- 3^{ème} suppléante Mme ALBERTI Pascale

2026_27 DM N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Mme la Maire explique que le trésorerie de Castres nous a demandé de faire un virement de crédit concernant le compte FNGIR 739221.

Lors du vote du budget 2026, une écriture a été oubliée dans la confection de la maquette. Nous devons donc faire une délibération pour permettre d'approvisionner le compte 739221. Mme La maire propose la régularisation suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615231 : Entretien et réparations sur voiries	4 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739221 : FNGIR	0.00 €	4 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	4 400.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 400.00 €	4 400.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	4 400.00 €		0.00 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
- ACCEPTE la délibération modificative N°1

QUESTIONS DIVERSES

1- RD 35

Mme WEISSE Nathalie demande à Mme la Maire si la route départementale RD 35 sera coupée ou non pour les travaux de l'A69.

Mme La Maire explique le projet de déviation d'ATOSCA suite à la fermeture de la RD35 et informe le conseil qu'elle n'est pas d'accord pour la valider.

Elle a donc fait un arrêté d'opposition, a demandé le soutien à plusieurs maires des communes voisines et qui seront impactées aussi par la déviation.

Elle a fait faire un constat d'huissier pour pouvoir prouver que cette déviation est dangereuse et inutile.

Elle informe avoir un RDV avec M. GELINGER pour lui apporter toutes les preuves de la non-faisabilité de cette fermeture.

Il faut utiliser le rond-point existant et le faire ouvrir pour permettre la circulation des véhicules.

Mme La maire a fait le point avec la FEDERTEEP, avec le SIPOM et les pompiers. Ainsi que les entreprises locales qui la soutiennent aussi.

A part les pompiers, les autres sont d'accord avec la décision de la Maire.

Le Conseil décide de ne pas autoriser la fermeture de la RD 35 tant qu'une solution de déviation faisable ne soit proposée.

2- SCOPONT

Mme GRENARD demande s'il est prévu de refaire la route « Impasse Scopont » car elle est très endommagée par les travaux

3- CEPHEID

Nous avons reçu une DIA pour la vente de CEPHEID et la CCSA serait peut-être intéressée pour préempter mais il faut voir car site sans surveillance et locaux vide pour l'instant.

Ils doivent prendre une décision rapidement.

FIN DE SEANCE A 21h15



Secrétaire de séance